



ASSOCIATION LES RIVERAINS DE L'A27

21, rue Pasteur à GRUSON (59152)

(www.riverains-a27.asso.fr)

Convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire le 12 mars 2025 dans la salle des associations de la mairie de Gruson à 18 h.

Cette Assemblée Générale Extraordinaire est organisée suite aux résolutions prises lors de la dernière Assemblée Générale Ordinaire, tenue le 1er mars 2023 (dont le procès verbal a été diffusé à tous nos interlocuteurs officiels concernés et a été mis en ligne sur le site de l'association accessible à tous) et au courrier adressé, le 11 juin 2024, à tous les membres ayant cotisé à l'association dans la période 2020-2023, pour faire le point sur la situation. Ce courrier sollicitait l'avis et les suggestions des adhérents pour la préparation de cette Assemblée Générale Extraordinaire lourde de conséquences.

Le Président, démissionnaire depuis l'AG 2023, a fait son possible pour trouver des solutions permettant à l'association de continuer à exister, au moins jusqu'en 2030, terme des engagements formels de l'Etat et de la MEL, sur les garanties de limitation des nuisances sonores de l'A27. Quelques pistes restaient possibles, grâce aux fonds propres de l'association, mais ont été abandonnées, devant l'absence de volontaires pour les réaliser en concertation avec les municipalités concernées.

A ce jour, aucun retour n'a été enregistré et aucune candidature pour renouveler les postes de Président et de Trésorier démissionnaires.

En conséquence, vu la désaffection des adhérents, et le constat que le dialogue (réel et constructif à l'origine) avec les services de l'Etat et de la MEL est totalement rompu, malgré nos efforts, ainsi que l'absence de soutien actif, pour de multiples raisons de certains de nos élus, probablement confrontés à des priorités plus importantes et urgentes dans un contexte politique, économique et social pour le moins difficile, **la décision de dissoudre l'association s'impose à l'évidence.**

Vu l'importance de cette Assemblée Générale Extraordinaire, nous comptons sur votre présence, ou, à défaut, votre pouvoir. A noter que seuls les adhérents à jour de leur adhésion suite au dernier appel de cotisation lors de l'AG 2023 seront habilités à voter. Pour ceux qui le souhaitent, nous joignons à nouveau un bulletin d'adhésion 2023, pour se mettre à jour et participer au vote.

L'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire est le suivant :

- Rapport d'activité 2023-2024
- Présentation des comptes
- Bilan moral du Président
- Quitus sur les comptes (Trésorière) et sur le bilan moral (Président)
- Résolution actant la dissolution de l'association.
- Résolutions sur les démarches à effectuer;
- Décisions sur l'affectation des fonds restant après règlement des démarches administratives obligatoires.

IMPORTANT

Pour les adhérents non à jour de leur cotisation 2023 : Bulletin d'adhésion 2023 pour pouvoir participer au vote .

BULLETIN d'ADHESION 2023

à renvoyer à l'Association "Les Riverains de l'A27" à l'une des adresses suivantes :

- Gruson, Danièle Foucher, 21 rue Pasteur
- Chéreng, Jean-François Desreumaux, 5 rue des Tilleuls

Cotisation 2023 : 10€ minimum

Uniquement sur demande, vous recevrez une attestation de versement pour bénéficier d'une réduction d'impôt en 2022 sur vos revenus de 2023 de 66% du montant de votre cotisation

NOM Prénom : _____

ADRESSE : _____

Souhaitez-vous une attestation de versement de votre cotisation ? OUI NON

IMPORTANT

Pour les adhérents à jour de leurs cotisations 2023 qui ne pourront pas être présents à l'AGE .

Précision : sauf si vous souhaitez donner pouvoir à une personne de votre choix, le nombre de mandats par adhérent présent étant limité à 3, vous pouvez laisser en blanc le destinataire qui sera déterminé parmi les présents lors de l'AGE .

POUVOIR

Je soussignédemeurant -----

Membre de l'association "les Riverains de l'A27" donne pouvoir à -----

Aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 mars 2025, de prendre toutes les décisions nécessaires et de participer en mon nom à tous les scrutins prévus à l'ordre du jour qui m'a été communiqué.

Date Signature, précédée de la mention "bon pour pouvoir"